

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018 - COMPTE-RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de membres absents : 2

L'an deux mille dix-dix-huit et le deux du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes CANET Fanny (représentée par M. OUBALKASSAM Mohamed), LAZARO Pascal (représenté par Mme BURLAN Christelle), MANCES Françoise

ETAIENT ABSENTS : Mme TERRANO Anne-Marie, M. ROCALVE Jean-Paul

DATE DE LA CONVOCATION : 27 Juin 2018

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Pierre HOYOS est désigné à cette fonction qu'il accepte. Le procès-verbal de la séance du 7 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris les décisions suivantes :

- Le 07.06.2018 mise en place d'une nouvelle installation téléphonique confiée à la société ABERIA pour un montant de 1 202.00 € HTVA
- Le 15.06.2018 maintenance préventive du défibrillateur confiée à la SAS FND CARDIO COURSE pour une durée de 5 ans moyennant 45 € HTVA par an
- Le 18.06.2018 fixation des prix de vente à la boutique de l'abbaye des anciens produits ADT
- Le 20.06.2018 dépôt vente à la boutique de l'abbaye de miel de la Miellerie DENOY – pot de 500 g – prix fournisseur 5.80 € TTC – prix public 9.00 € TTC/pot de 1 kg – prix fournisseur 11.08 € TTC – prix public 17.20 € TTC
- Le 22.06.2018 achat d'une vitrine extérieure auprès des Ets BERNARD pour un montant de 280 € HTVA

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. Location garage de la Place de la Pétanque

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'il avait été décidé, par délibération en date du 13 Juin 2017, de renouveler pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Juillet 2017, le contrat de location du garage de la Place de la Pétanque conclu avec Monsieur Jean-Louis ALBERTUS, le loyer mensuel étant fixé à 65.26 €. Il poursuit à proposer de renouveler ce contrat pour une durée de six mois, soit du 1^{er} Juillet 2018 jusqu'au 31 Décembre 2018, avec un loyer au 1^{er} juillet 2018 calculé comme suit :

- 65.26 € : 1 630.25 X 1 662.75 = 66.52 €

65.26 € = loyer au 01.07.2017

1631.25 = moyenne des 4 indices trimestriels du coût à la construction – 4^{ème} trimestre 2016

1662.75 = moyenne des 4 indices trimestriels du coût à la construction – 4^{ème} trimestre 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le contrat de location du garage de la Place de la Pétanque au profit de M. Jean-Louis ALBERTUS aux conditions indiquées par M. le Maire dans son exposé et autorise ce dernier à signer tous documents afférents

3. Location parcelle 701 de la section AB – petit jardin

M. le Maire fait part à ses collègues de la demande émanant de M. SANTOS MARTINS Lucas Antonio, lequel souhaiterait que la Commune lui loue la parcelle cadastrée sous le numéro 701 de la section AB afin de pouvoir y aménager un jardin potager ou d'agrément. Cette parcelle qui appartient au domaine privé de la commune est actuellement en friche. M. le Maire poursuit en présentant le projet de contrat de location (dont chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire) qui pourrait être conclu avec l'intéressé, étant entendu qu'en cas d'accord de l'Assemblée, ce contrat serait conclu pour une durée de quatre ans, à compter du 15 Juillet 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de louer à M. SANTOS MARTINS Lucas Antonio la parcelle 701 de la section AB, aux conditions décrites par M. le Maire dans son exposé et autorise ce dernier à signer tous documents afférents

4. Délibération modificative n°1 au budget principal de la Commune

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il y aurait lieu de modifier le budget principal de la Commune de l'exercice 2018 comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Compte	Crédits ouverts	Proposition DM N°1
6218	5 000.00	+ 2 880.00
RECETTES		
Compte	Crédits ouverts	Proposition DM N°1
74718	0.00	+ 2 880.00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Compte	Crédits ouverts	Proposition DM N°1
2188-907	5 210.77	+ 1 000.00
2313-947	65 840.40	+ 2 913.00
2116-953	531.00	+ 2 000.00
21538-958	0.00	+ 22 000.00
		+ 27 913.00
RECETTES		
13251-958	0.00	+ 10 838.00
1323-990	4 269.00	+ 17 075.00
		+ 27 913.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la délibération modificative n°1 au budget principal de la Commune et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

5. Equipement voirie – caches containers – choix du fournisseur

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme Martine FERNANDEZ qui fait part à ses collègues de l'intérêt, tant esthétique que sécuritaire, d'entourer certains containers, notamment dans la traversée du village, de « caches » composés de grands panneaux métalliques.

Mme FERNANDEZ poursuit en présentant les devis suivants :

- devis EQUI URBAIN : parois + poteaux 4 538.00 € HTVA
- devis SARL GERARD : panneaux + poteaux 4 586.08 € HTVA

Ces deux devis n'intègrent pas la pose des caches containers qui devra être réalisée en régie.

Elle indique ensuite que :

- la proposition de la SARL GERARD est personnalisée (les panneaux ne sont pas identiques selon l'implantation) contrairement à l'offre de EQUI URBAIN
- la SARL GERARD, préalablement à la présentation du devis s'est rendue sur site afin d'adapter très précisément sa proposition aux lieux
- la SARL GERARD assurera le suivi de l'installation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis présenté par la SARL GERARD et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

6. Aménagement des abords de l'abbaye – mode de dévolution des travaux

M. le Maire rappelle à ses collègues que lors de la séance du 7 Juin courant, le Conseil Municipal avait chargé le bureau d'études René Gaxieu d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation (ou d'aménagement) des abords de l'abbaye. Il convient à présent de décider du mode de dévolution des travaux. Il propose, suivant la suggestion du maître d'œuvre, que les travaux soient dévolus selon la procédure adaptée – article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

Les critères d'attribution seraient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse, conformément à l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016, apprécie suivant les critères suivants :

- valeur technique de l'offre – note sur 10 : 55 %
- prix – note sur 10 : 45 %

Toujours suivant la suggestion du maître d'œuvre, les dossiers pourraient être adressés à plusieurs entreprises, une insertion informant de la consultation serait faite sur le site internet de la commune, un affichage sur le panneau extérieur de la mairie, la dématérialisation étant assurée sur la plateforme d'RHA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le mode de dévolution des travaux concernant l'aménagement des abords de l'abbaye (ou sécurisation des abords de l'abbaye) comme cela vient d'être exposé et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

7. Consultation préalable à la conclusion d'un contrat d'assurance prestations statutaires - détermination de la procédure

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel qui lie la Commune à GROUPAMA MEDITERRANEE arrive à son terme au 31 Décembre 2018. Il convient d'engager les procédures règlementaires préalables à la conclusion pour trois ans d'un nouveau contrat. M. le Maire propose qu'une consultation soit engagée dans le cadre de la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016) selon les modalités suivantes : des dossiers seront adressés à plusieurs organismes d'assurance. Une insertion sera faite sur le site internet de la commune et il sera procédé à un affichage sur le panneau extérieur du bâtiment de la Mairie ; la dématérialisation sera effectuée sur la plateforme RHA, les critères d'attribution seront : sélection des candidatures et jugement des offres : valeur technique, qualité et étendue des garanties proposées : 50 % - tarification : 50 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les modalités concernant la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance prestations statutaires tel que cela vient d'être exposé et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

8. Demande de fonds de concours communautaire - agrandissement du cimetière avec création d'un parking

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis la parcelle cadastrée sous le numéro 739 de la section A, destinée à agrandir le cimetière. Il convient à présent d'aménager le terrain, soit essentiellement :

- mise en place d'une clôture règlementaire avec les diverses entrées (piétonnes + véhicules)
- traçage et création des allées intérieures
- création d'un parking afin de désengorger le quartier du Fort
- aménagement d'un accès avec busage.....

Le montant de cette opération est estimé à la somme de 154 753 € HTVA

M. le Maire propose de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Limouxin, 15 000 € au titre du fonds de concours communautaire afin de faciliter le financement de cette opération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter auprès de la C. de Communes du limouxin le fond de concours communautaire sus-indiqué et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

9. Subventions aux associations

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Mohamed OUBALKASSAM qui rappelle que lors de la séance du 7 Mai courant, en l'absence de dossier, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé sur la subvention à attribuer au Tennis Club du Lauquet. M OUBALKASSAM poursuit en présentant les documents fournis par cette association, qui ont été réceptionnés pour les service administratif de la Commune le 20 Juin courant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € au Tennis Club du Lauquet et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

10. Aménagement cœur de village - 1^{ère} tranche - lot n°1 - sous-traitance - fourniture et pose galets

M. le Maire rappelle à ses collègues que la première tranche des travaux d'aménagement du cœur de village a été confiée à l'entreprise Chauvet TP par délibération du 26 Septembre 2017, ceci pour les lots 1(terrassements généraux, voirie et espaces verts) et 2 (réseaux humides). Il indique ensuite que l'entreprise Chauvet TP, titulaire du marché propose à la Commune l'agrément de la sous-traitance suivante :

- pour le lot n°1

- Fourniture et pose de galets de l'Orb au profit de l'entreprise SARL DURAND Philippe - Agence du Languedoc - 7 rue des Artisans - 34310 MONTADY pour un montant maximum de 14 282.00 € HTVA (TVA auto liquidée) avec paiement direct au sous-traitant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la sous-traitance proposée et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été étudiées, la séance est levée à 20 heures 30

- Vu pour être affiché le trois juillet deux mille dix-huit et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

